Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BUT Carrières juridiques : C3 Sécuriser

Session 2026 • Code sujet : **2026-BUT-CJ-C3** • Durée : **2 heures 30** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse fonctionnelle et réglementaire** (3 questions) — **Page 3**
2. **Contrôle des documents et sécurisation contractuelle** (3 questions) — **Page 6**
3. **Préparation du protocole opératoire et prévention des risques** (3 questions) — **Page 9**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://butcj.fr/assets/annales/but-cj/C3 - Sécuriser/2026/BUT Carrières Juridiques - C3 - Sécuriser - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire

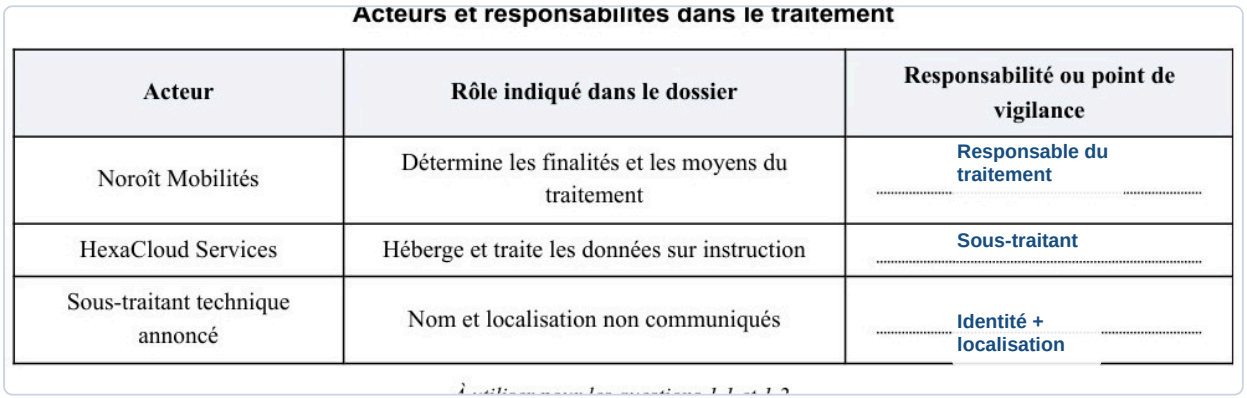
Le cabinet Lemaire Conseil accompagne Noroît Mobilités dans son projet de confier l'hébergement de dossiers clients et de tickets d'intervention à HexaCloud Services. Le diagnostic porte sur les rôles des acteurs, un incident de divulgation et les risques du partage au regard des règles fournies.

Question 1.1. Qualifiez les rôles de Noroît Mobilités et d'HexaCloud Services à partir des éléments du dossier. Relevez deux informations manquantes sur le sous-traitant technique et expliquez pourquoi elles doivent être obtenues avant la mise en production.

Acteur	Qualification et vigilance
Noroît Mobilités	Responsable du traitement : elle détermine les finalités et les moyens.
HexaCloud Services	Sous-traitant : il traite les données sur instruction.
Sous-traitant technique	Identité et localisation non communiquées.

Avant la mise en production, obtenir l'identité du sous-traitant technique et la localisation de ses opérations ou sites. Ces informations permettent de contrôler la chaîne de sous-traitance, les garanties de sécurité et les éventuels transferts de données. Elles doivent être vérifiées et encadrées dans le contrat conformément à l'article 28 du RGPD.

Acteurs et responsabilités complétés



Acteurs et responsabilités dans le traitement

Acteur	Rôle indiqué dans le dossier	Responsabilité ou point de vigilance
Noroît Mobilités	Détermine les finalités et les moyens du traitement	Responsable du traitement
HexaCloud Services	Héberge et traite les données sur instruction	Sous-traitant
Sous-traitant technique annoncé	Nom et localisation non communiqués	Identité + localisation

✓ RÉPONSE À RETENIR

Noroît Mobilités est responsable du traitement ; HexaCloud Services est sous-traitant. Obtenir l'identité et la localisation du sous-traitant technique avant la mise en production.

Question 1.2. Analysez l'incident du 12 juin 2026 au regard des obligations relatives aux violations de données personnelles. Précisez qui doit alerter qui, les délais ou conditions applicables et les éléments à documenter. Distinguez l'obligation légale d'une consigne interne de l'entreprise.

Le lien public a rendu 14 dossiers accessibles pendant environ dix heures : c'est une violation de confidentialité, même si aucun accès par un tiers n'est établi. Selon la consigne interne, la salariée alerte immédiatement le responsable informatique et le référent désigné. Cette consigne ne remplace pas les obligations légales du responsable du traitement.

1. HexaCloud informe Noroît dans les meilleurs délais s'il a connaissance de la violation. Noroît vérifie les journaux, accès, téléchargements, données concernées et conséquences, puis consigne faits, mesures et décisions.
2. Noroît notifie la CNIL dans les meilleurs délais, si possible sous 72 heures après en avoir pris connaissance, sauf si la violation est improbable à entraîner un risque. Si Noroît en a eu connaissance le 12 juin à 9 h, l'échéance de 72 heures est le 15 juin à 9 h. Les personnes sont informées si un risque élevé est établi.

Diagnostic de l'incident complété

Rubrique	Réponse du candidat
Faits établis et périmètre	14 dossiers, lien public
Informations à collecter et preuves à conserver	Journaux et accès
Mesures immédiates de confinement	Lien désactivé à 10 h 15
Personnes ou fonctions à alerter, selon le besoin d'en connaître	Alertes internes immédiates
Évaluation du risque pour les personnes	Évaluer le risque
Décision motivée sur la notification à l'autorité et son délai	CNIL : 72 h si requise
Décision motivée sur l'information des personnes concernées	Personnes : risque élevé
Trace à inscrire au registre et suivi	Tracer faits et décisions

✓ RÉPONSE À RETENIR

Alerte interne immédiate. Notification à la CNIL sous 72 heures après connaissance, sauf risque improbable ; information des personnes si le risque est élevé.

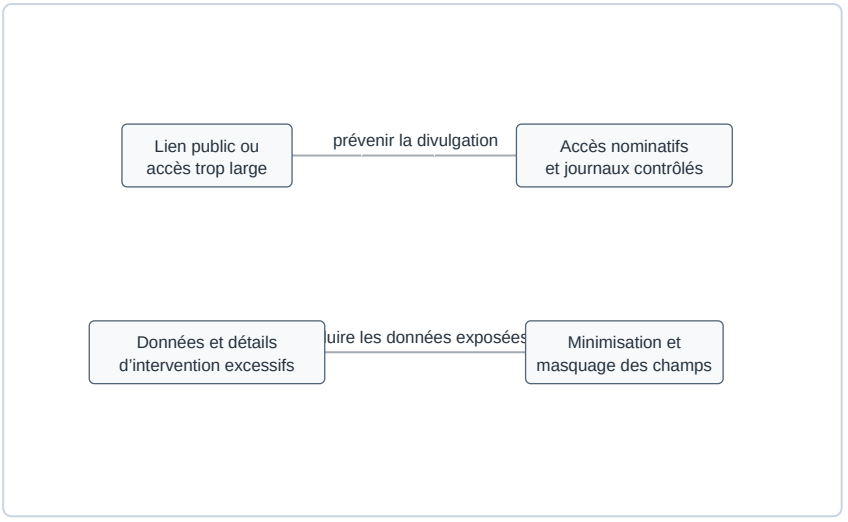
Question 1.3. Identifiez deux risques juridiques ou organisationnels liés au partage des dossiers clients. Pour chacun, proposez une mesure proportionnée respectant la confidentialité et le principe de minimisation des données.

Deux risques appellent des mesures proportionnées :

- **Divulgation à des tiers** par un lien public ou des droits trop larges : interdire les liens publics, limiter les accès nominatifs aux personnes habilitées et contrôler les journaux de partage.
- **Exposition de données excessives**, notamment les détails d'intervention pouvant révéler des habitudes d'utilisation : ne transmettre que les champs nécessaires au service et masquer les informations superflues.

Ces mesures limitent les accès et les données exposées, conformément aux principes de confidentialité, de sécurité et de minimisation.

Risques du partage et mesures proportionnées



Mesures de confidentialité et de minimisation adaptées au partage des dossiers.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Interdire les liens publics et limiter les accès aux personnes habilitées. Ne partager que les données nécessaires et masquer les informations superflues.

2. Contrôle des documents et sécurisation contractuelle

Noroît Mobilités envisage un contrat annuel d'hébergement et de partage documentaire avec HexaCloud Services, dont le projet comporte des informations manquantes sur les traitements, les sous-traitants, les incidents et les signatures. Le candidat doit contrôler les pièces, chiffrer le coût de la première année et proposer des garanties contractuelles avant signature.

Question 2.1. Relevez quatre insuffisances ou vérifications nécessaires dans le projet de contrat et ses annexes. Pour chacune, indiquez le risque concret pour Noroît Mobilités et la pièce ou la précision à obtenir.

Insuffisance	Risque concret	À obtenir
Pouvoir de la commerciale non établi	Engagement contestable	Délégation ou justificatif de pouvoir
Traitements et instructions non détaillés	Traitement hors finalité ou contrat incomplet au regard de l'article 28	Annexe précisant opérations, données et instructions
Sous-traitants ultérieurs et sites non identifiés	Localisation et accès aux données non maîtrisés	Liste, activités, lieux et modalités d'autorisation
Procédé de signature non décrit	Identité, intégrité ou preuve difficiles à établir	Procédé, identification, version signée et preuve conservée

Le devis mentionne un hébergement dans l'Union européenne, mais ne donne ni les sites ni les sous-traitants. Ces éléments doivent être vérifiés avec la cohérence des annexes avant engagement. La durée de douze mois avec tacite reconduction appelle aussi une précision sur le préavis et les modalités de sortie.

Contrôles contractuels à compléter

Confidentialité et mesures de sécurité		Pouvoir à justifier
Sous-traitants ultérieurs et localisation		Instructions détaillées
Alerte, assistance et gestion des violations		
Audit, restitution et effacement en fin de contrat		Liste, lieux, autorisation
Signature électronique et conservation de la preuve		

Feuille de calcul du coût de la première Procédé et preuve conservée

Poste	Montant HT	Calcul ou résultat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Obtenir les précisions et justificatifs indiqués, puis vérifier les annexes et les pouvoirs avant signature.

Question 2.2. **Calculez le coût de la première année en incluant l'abonnement de 18 000 € HT, l'option de conformité de 1 250 € HT et le support annuel de 480 € HT. Avec une TVA de 20 %, présentez le total HT, le montant de TVA et le total TTC, en montrant les calculs avec les formules indiquées dans le sujet.**

La première année comprend l'abonnement, l'option de conformité et le support : Total HT = 18 000 + 1 250 + 480 = 19 730,00 €. TVA = Total HT × 0,20 = 19 730 × 0,20 = 3 946,00 €. Total TTC = Total HT + TVA = 19 730 + 3 946 = 23 676,00 €. Les résultats sont présentés à deux décimales comme demandé dans le document réponse.

Totaux du coût de première année

Poste	Montant HT	Calcul ou résultat
Abonnement annuel	18 000,00 €	
Option de conformité	1 250,00 €	
Support annuel	480,00 €	
Total HT		19 730,00 €
TVA à 20 %		3 946,00 €
Total TTC		23 676,00 €

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Total HT : 19 730,00 € ; TVA : 3 946,00 € ; total TTC : 23 676,00 €.

Question 2.3. **Proposez les clauses ou garanties à intégrer avant la signature pour sécuriser le traitement confié à HexaCloud Services. Traitez au minimum des instructions documentées, de la confidentialité, de la sécurité, des sous-traitants ultérieurs, de l'assistance en cas d'incident, de l'audit et du sort des données en fin de contrat. Indiquez aussi les vérifications à effectuer sur les pouvoirs des signataires et la signature électronique.**

1. Décrire les opérations, les finalités et les instructions documentées ; limiter les données et usages à ce qui est nécessaire.
2. Imposer la confidentialité aux personnes autorisées et détailler les mesures de sécurité : gestion des accès, contrôle des partages, sauvegardes et journaux.
3. Identifier les sous-traitants ultérieurs et leurs lieux de traitement ; prévoir l'autorisation requise et l'information préalable de tout changement.
4. Fixer une alerte dans les meilleurs délais en cas d'incident et l'assistance du prestataire pour l'évaluation, les notifications, les demandes des personnes et les audits.
5. Prévoir les modalités d'audit, puis la restitution des données et l'effacement des copies et sauvegardes en fin de contrat, avec une preuve d'exécution.
6. Vérifier l'identité, la capacité et les pouvoirs des signataires. Pour la signature électronique, contrôler l'identification, le consentement, l'intégrité de la version signée et la conservation des preuves.

Clauses à inscrire dans le cadre de réponse

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Instructions documentées et finalités

Confidentialité et sécurité

Sous-traitants et lieux de traitement

Alerte et assistance en cas d'incident

Audit et demandes des personnes

Restitution, effacement et preuve

✓ RÉPONSE À RETENIR

Intégrer les garanties de l'article 28 et valider les pouvoirs, l'intégrité du contrat signé et la conservation de la preuve.

3. Préparation du protocole opératoire et prévention des risques

Un lien de partage public a rendu accessibles quatorze dossiers clients pendant environ dix heures, avant sa désactivation le 12 juin 2026 à 10 h 15. À partir du circuit interne, des faits et des règles juridiques du dossier, le candidat doit organiser le traitement de l'incident, motiver les décisions de notification et proposer des mesures préventives.

Question 3.1. Établissez l'ordre des premières mesures à prendre après le signalement. Précisez les actions de confinement, la conservation des preuves et la collecte des informations utiles à l'évaluation du risque. Indiquez les personnes à informer en appliquant le principe du besoin d'en connaître.

1. À 9 h, la salariée signale l'incident à son responsable, au responsable informatique et au référent désigné pour les données, conformément au circuit interne.
2. Confirmer la désactivation du lien à 10 h 15 et vérifier qu'aucun accès public ne subsiste. Préserver les journaux et paramètres du lien sans les altérer ; rechercher les accès, téléchargements et éventuelles indexations.
3. Établir l'heure exacte de création, les quatorze dossiers et personnes concernés, les données exposées et les conséquences possibles. Demander au prestataire les éléments utiles de sa plateforme.
4. Informer la direction et le conseil juridique seulement si leur intervention est nécessaire. Consigner faits, mesures et décisions au registre, y compris les incertitudes.

DR 1 complété : premières mesures

Rubrique	Réponse du candidat
Faits établis et périmètre	14 dossiers, lien public ~10 h
Informations à collecter et preuves à conserver	Journaux, accès, téléchargements
Mesures immédiates de confinement	Lien désactivé à 10 h 15
Personnes ou fonctions à alerter, selon le besoin d'en connaître	Informatique, référent données
Évaluation du risque pour les personnes	
Décision motivée sur la notification à l'autorité et son délai	
Décision motivée sur l'information des personnes concernées	
Trace à inscrire au registre et suivi	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler, confiner, préserver les preuves, qualifier le périmètre et le risque, puis tracer les actions en limitant l'information aux fonctions concernées.

Question 3.2. Rédigez une recommandation motivée sur la notification à l'autorité de contrôle et l'information des personnes concernées. Distinguez ce qui peut être décidé immédiatement de ce qui dépend de l'évaluation documentée du risque. Mentionnez le délai applicable à la notification à l'autorité lorsqu'elle est requise.

Immédiatement, documenter les faits et achever l'évaluation du risque. L'exposition publique d'une dizaine d'heures et l'incertitude sur les consultations justifient une analyse prudente ; l'absence signalée de données bancaires, de santé ou d'identifiants de connexion réduit certains risques sans les écarter. Si la violation est susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés, Noroît Mobilités la notifie à la CNIL dans les meilleurs délais et, si possible, au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance. Au-delà, les motifs du retard sont indiqués.

Informer les personnes concernées si un risque élevé est établi. Toute décision de ne pas notifier ou de ne pas les informer doit être motivée et conservée au registre.

DR 1 complété : décisions de notification

Rubrique	Réponse du candidat
Faits établis et périmètre	
Informations à collecter et preuves à conserver	
Mesures immédiates de confinement	
Personnes ou fonctions à alerter, selon le besoin d'en connaître	
Évaluation du risque pour les personnes	 Évaluer et documenter le risque
Décision motivée sur la notification à l'autorité et son délai	 CNIL : si risque, sous 72 h
Décision motivée sur l'information des personnes concernées	 Personnes : si risque élevé
Trace à inscrire au registre et suivi	 Tracer décisions et suivi

✓ RÉPONSE À RETENIR

Notifier la CNIL si un risque est établi, si possible sous 72 heures après connaissance ; informer les personnes si le risque est élevé. Motiver et tracer les décisions.

Question 3.3. Proposez deux mesures de prévention adaptées pour éviter la répétition de l'incident et deux règles de communication interne ou externe permettant de préserver la confidentialité, la traçabilité et la qualité de l'information.

Deux mesures de prévention : désactiver par défaut les liens publics et limiter les accès à des comptes nominatifs autorisés ; activer des journaux et alertes de partage, puis contrôler périodiquement les droits et former les utilisateurs.

Pour les communications, transmettre les signalements par un canal sécurisé aux seules fonctions compétentes, en consignant date, faits vérifiés et actions. Réserver toute communication externe à un interlocuteur désigné et diffuser uniquement des informations vérifiées, nécessaires et dépourvues de données personnelles superflues.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Désactiver les liens publics par défaut, contrôler et journaliser les accès ; communiquer de façon sécurisée, vérifiée et limitée aux destinataires autorisés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Évaluation en contrôle continu intégral du BUT Carrières juridiques, compétence C3 Sécuriser, session 2026, code 2026-BUT-CJ-C3, d'une durée de 2 heures 30 et dotée d'un coefficient indicatif 3. Le cas porte sur l'hébergement de données clients et un incident de partage public. L'épreuve évalue l'analyse réglementaire, le contrôle contractuel, le calcul des coûts, la gestion des violations et la prévention des risques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le responsable du traitement détermine les finalités et les moyens ; le sous-traitant traite les données pour son compte et selon ses instructions.
- Le contrat de sous-traitance encadre les instructions, la confidentialité, la sécurité, les sous-traitants ultérieurs, l'assistance, les audits et le sort des données.
- La notification à l'autorité est requise sauf absence de risque pour les droits et libertés ; elle intervient si possible sous 72 heures après connaissance.
- Total HT = somme des montants HT ; TVA = Total HT × 0,20 ; Total TTC = Total HT + TVA.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les faits établis des informations restant à vérifier et conserver les preuves utiles à l'analyse.
- Ne pas confondre le signalement interne immédiat avec le délai légal applicable à la notification à l'autorité.
- Motiver séparément la notification à l'autorité et l'information des personnes selon le niveau de risque évalué.
- Contrôler l'identité et les pouvoirs des signataires, les annexes, l'intégrité de la version signée et la conservation de la preuve électronique.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût TTC de la première année ?

Additionnez les trois montants HT : 18 000 + 1 250 + 480 = 19 730 €. La TVA vaut 19 730 × 0,20 = 3 946 €. Le total TTC s'obtient en additionnant le HT et la TVA, soit 23 676 €.

Q : Faut-il informer les personnes concernées dès qu'un lien public est découvert ?

Pas automatiquement. Il faut documenter les données concernées, rechercher les accès éventuels et évaluer les conséquences. L'information des personnes est requise si la violation est susceptible d'engendrer un risque élevé, sous réserve des conditions et exceptions prévues par le règlement.

Q : Comment répartir le temps et quels sont les points attribués aux parties ?

L'épreuve dure 2 heures 30 et totalise 20 points : 6 pour l'analyse réglementaire, 8 pour le contrôle contractuel et 6 pour le protocole et la prévention. Le sujet ne prescrit pas de répartition du temps entre les parties.

Q : Quels critères de preuve et de régularité faut-il contrôler pour la signature électronique ?

Vérifiez l'identité et les pouvoirs des signataires, le procédé de signature, l'intégrité de l'écrit, la cohérence des annexes, la version signée et la conservation des preuves. Ces éléments conditionnent la force probante de l'écrit électronique selon les règles rappelées au dossier.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butcj.fr/assets/annales/but-cj/C3 - Sécuriser/2026/BUT Carrières Juridiques - C3 - Sécuriser - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Carrières Juridiques : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.